L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE.
No 83, RUE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 21 MARS 1839.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS,
HENRY CLAY,
DU KENTUCKY,
Soumis à la decision d'une Convention Nationale

COURSES DE LA LOUISIANE.

S'il est un spectacle attrayant, c'est celui d'une course où des coursiers, vigoureux, hardis, éprouvés déjà par plus d'une lutte, se disputent la victoire avec un acharnement tel, qu'on dirait que c'est à eux que doit en revenir la gloire et le profit. Mais si partout les courses de chevaux offrent un puissant intérêt, cet intérêt doit grandir encore dans un pays, où tout les hommes sont cavaliers, et par conséquent amateurs de chevaux.

Les courses qui ont eu lieu hier ont été magnifiques, mais elles promettent d'être plus belles encore aujourd'hui. Le nom des chevaux qui doivent courir sera un puissant véhicule à la curiosité, et nous ne doutons pas que toute la population fashionable de la Nouvelle Orléans, ne se donne rendez-vous à l'hippodrome. Il est bien d'ailleurs d'encourager ces institutions qui ont un double avantage: une utilité incontestable d'abord, car elles contribuent à l'amélioration de la race chevaline du pays, puis le plaisir qu'elles procurent et qui est un des plus vifs qu'on puisse éprouver.

La banque du Mississippi, de Princeton (*autrefois Isaac Washington and Deer Creek R. R & Banking Co.*) a suspendu ses paiements en espèces le 15 courant.

CANADA.

Les contestations qui se sont élevées entre le gouvernement des Provinces Anglaises et le nôtre, relativement aux limites de notre frontière de l'Est, ont d'abord causé une sensation générale dans tous les Etats de l'Union et ont même suspendu un moment, dans le Nord, nos transactions avec l'Angleterre. C'est qu'en effet, il est rare qu'on juge sainement au premier abord, une question d'une telle importance, alors surtout qu'elle réveille ces sentiments de nationalité, qui sont si profondément enracinés dans notre jeune nation. Il est arrivé, ce qui arrive toujours en pareil cas: les premiers rapports que nous avons eus ont été exagérés, à l'étonnement et à succédé l'indignation et en oui il n'y avait qu'une offense commise par quelques individus isolés, nous avons cru voir une insulte faite à la nation. Plus tard, quand les faits sont venus à notre connaissance, tels qu'ils se sont passés, nous avons envisagé la question sous un point de vue tout-à-fait différent. Quelle a été en effet la cause première de la rupture des gouvernemens du Maine et de New-Brunswick? La violation d'un territoire neutre, commise par quelques individus; or, on ne peut prétendre qu'un Etat doive être responsable des délits que peuvent commettre des citoyens qui en font partie, alors surtout que ces délits n'ont nullement été autorisés par lui et ont même eu lieu à son insu. Mais nous dira-t-on les autorités du New Brunswick ont violé les égards qui sont dûs à une nation amie, en retenant arbitrairement prisonnier, notre agent des terres, Mr McIntire. Ceci, nous l'avouons, est un procédé illégal et qui exige une satisfaction de la part du gouvernement du Canada; mais encore ce n'est point une cause qui rende nécessaire une rupture entre deux grands peuples, qui ont tant d'intérêts à rester unis. D'ailleurs n'avons nous pas à notre tour usé de représailles en retenant prisonniers à Bangor, M. Langhan et le capitaine Tibbets, qui, si nous nous le rappelons bien, n'ont été mis en liberté que bien après Mr. McIntire.

Cela étant, on peut raisonnablement espérer que la querelle qui s'est si subitement élevée entre Sir John Harvey et le gouverneur Fairfield pourra être exposée d'une manière satisfaisante aux deux parties, sans que pour cela, il soit nécessaire d'avoir recours aux armes.

Pour nous, nous ne voyons dans tous ces débats, avec toutes ces prétendues voies de fait, qu'une seule chose qui mérite réellement l'intervention des deux gouvernemens: c'est le fond de la question, ou plutôt la question elle-même, nous voulons dire la *délimitation de la ligne de notre frontière de l'Est*, telle qu'elle a été indiquée par le traité de 1783. Nous croyons reprendre que les réclamations du gouvernement du Canada pour la jurisdiction exclusive de cette partie du territoire, n'ont point été faites avec l'intention de violer le traité que nous venons de mentionner. A l'époque où il fut conclu, l'Etat du Maine était loin d'être ce qu'il est aujourd'hui, tout cet immense espace de terres limitrophes des possessions anglaises était tout-à-fait désert. Les habitans du Maine et du Massachussetts avaient des terres vierges et productives plus qu'ils n'en pouvaient exploiter; les années se passaient sans qu'ils songeassent seulement qu'ils avaient des droits à exercer sur cette partie du territoire.

De leur côté les autorités du New-Brunswick profitèrent de le principe de l'indifférence de leurs voisins pour exploiter à leur profit des terres dont ils connaissaient les immenses ressources, et y autorisèrent la coupe des bois, tant pour le compte des particuliers que pour celui du gouvernement. Et c'est dans cette série non interrompue de faits, où le gouvernement du Canada exerça continuellement une jurisdiction exclusive sur le territoire aujourd'hui contesté, dans l'exemple enfin de ses prédécesseurs, que nous puisons que le gouverneur Sir John Harvey a puisé la confirmation de la justesse et de la légalité de ses prétentions.

La question ainsi posée, toute les appréhensions de guerre devront tomber d'elle mêmes; car pour qu'il en fut point ainsi, il faudrait supposer que l'Angleterre consente à violer sans motifs, tous les principes de modération et de justice pour un vain sentiment d'amour propre. Nous croyons que la chose est sinon impossible du moins tout à fait improbable.

Ce ne seraient donc que dans la querelle, en quelque sorte particulière, des gouvernemens du Maine et du New Brunswick, et dans l'animosité qui règne entre eux et leurs chefs que l'on pourrait voir quelques prodromes de guerre, ces probabilités seraient même fortifiées si notre gouvernement général avait épousé dès-lors le parti de l'Etat du Maine, comme il eut dû le faire comme semblait le demander la voix du pays; mais au contraire, au lieu de seconder les vues du Congrès et de se conformer à ses instructions, qui étaient pourtant bien positives, il n'a cherché qu'à paralyser les effets qu'auraient pu produire ces mesures; malgré la décision de nos deux chambres il a refusé d'envoyer un messager spécial en Angleterre et a persisté à confier nos intérêts entre les mains de Mr. ANDREW STEVENSON, notre ministre en Angleterre. Ces faits nous sont confirmés par notre correspondant de Washington, qui nous informe que Mr. Fox, ministre anglais dans cette ville, avec qui il vit dans la plus grande intimité, est loin de concevoir aucune crainte sur une guerre entre les deux nations, et que la plus grande sympathie existe entre cet ambassadeur et notre gouvernement. "Soyez assurés, ajoute notre correspondant, que tous les bruits de guerre qui se répandent ne sont produits que par l'agitation et l'effervescence des esprits et ne méritent pas que l'on y ajoute la moindre foi."

Ces dispositions bien manifestes de notre gouvernement en faveur de la paix, viennent encore augmenter les probabilités d'un réglement à l'amiable, des difficultés du gouvernement du Maine avec celui du Canada. Les personnes, qu'il nous de croire au gouvernement britannique des intentions hostiles à notre égard qui n'est même pas supposable, il faudrait être bien malavisés pour concevoir encore des craintes réelles sur une rupture entre qui serait également funeste aux deux nations.

PROMENADES PUBLIQUES.

Voilà l'hiver qui touche à sa fin. Encore quelques jours et la cité, aujourd'hui si bruyante et si animée, va retomber dans l'immobilité et le calme. Il semble que lorsque la nature se réveille, la Nouvelle Orléans se cache sous le soleil d'été. Et, par une coïncidence étrange selon nous pour les moeurs, les affaires cessent presque en même temps que les plaisirs délicats de la vie de monde et la bonne compagnie pendant la saison. Le découragement et l'ennui, ces deux sources des mauvaises pensées et souvent des mauvaises actions, commencent en maîtres souverains de la ville et y règnent despotiquement.

Il est vraiment étonnant, que la Nouvelle Orléans qui possède tant d'éléments de sociabilité, qui réunis pourraient opposer à l'ennui une barrière infranchissable, ne cherche pas à rassembler tous ses rayons autour du centre commun qui serait comme un point de départ pour une nouvelle ère d'activité. Certes les années positives, sont de tous les aliments de l'énergie les meilleurs, les plus essentiels. Mais quelque des circonstances, indépendantes de la volonté des hommes, puisque la nature elle même et les existences topographiques, viennent se jeter pendant la saison dite en travers des développements industriels, en arrêtant l'élan, il serait opportun, indispensable même de diriger ailleurs cette activité, qui est le caractère distinctif de la société louisianaise. Une force énergique ne peut être perdue. L'activité intellectuelle, lorsqu'elle ne se tourne pas vers les bonnes occupations, se tourne forcément vers les autres qui sont les mauvaises. Là le milieu est chose impossible.

Partout, la saison des chaleurs est aussi la saison de l'inaction et de l'ennui, mais partout [illegible] se sont réunis, pour combattre [illegible] les exigences intimes de la nature, [illegible] Lorsque les affaires, ce grand [illegible] les hommes commencent à [illegible] du bouchon [illegible] pour [illegible] *les clubs* [illegible] et [illegible] moyens les plus [illegible] et en même temps [illegible] aux fenêtres comme [illegible] Ce projet nous paraît assez [illegible] pour que nous demandions [illegible] lecteurs la permission d'y revenir plus tard. [illegible] si notable que puisse être la part qu'ils prennent dans le développement intellectuel, les clubs ne suffisent pas seuls à déterminer le progrès que les hommes éclairés apprécient de toutes leurs forces.

Nous ne concevons point, par exemple, que la Nouvelle-Orléans ne possède pas encore une seule promenade publique.

Une promenade publique est pourtant de toute nécessité dans une grande ville; sous un ciel brûlant, surtout celui de la Louisiane, elle l'est plus encore que partout ailleurs.

Une promenade publique n'est pas seulement d'ailleurs un refuge où l'on va chercher un peu d'ombre et de fraîcheur. C'est aussi un point de réunion où l'on aime à lutter de bonnes manières et d'élégance. Plus les points de réunion sont nombreux, plus il y a de politesse dans les moeurs. L'homme qui peut, à toute heure, se trouver en contact avec les personnes qu'il respecte, qu'il honore ou qu'il aime, n'ose se livrer à des écarts, auxquels il se laisse facilement aller quand il n'est pas retenu par un sentiment de respect humain ou d'amour propre.

Que le respect du monde et surtout le respect pour les femmes, sont chez les jeunes gens deux grands mobiles de sagesse et de retenue. Otez ces deux mobiles, adieu leur vertu d'emprunt. Ils jettent le frein aux orties et se livrent à toute la fougue de leur imagination et de leur tempérament.

Il est, nous le savons, des esprits atrabilaires et chagrins, qui, confondant l'élégance avec la corruption, regardent un habit rapé et troué aux coudes, comme un signe de haute sagesse. Dans leur haine farouche pour la civilisation et le linge blanc, ils ont traité les réunions mondaines de foyer de pollution et de débauche; mais qu'ils mediment en paix du siècle et des blanchisseuses, ils ne changeront pas l'un et ne feront pas tort aux autres.

Une promenade publique deimerait bientôt à la ville une partie de l'animation qui lui manque. Les dames que la chaleur tient renfermées tour le jour, auraient un but de distraction et un motif de toilette. Les observations recueillies pendant le cours de la promenade alimenteraient les causeries, ces enchanteresses qui savent si bien tuer le temps. D'autre part, un grand nombre des jeunes gens qui, pendant l'été, *ne laissent aller*, comme on dit, deviendraient plus sévères pour eux-mêmes. Les cafés pourraient bien y perdre, mais ce n'est pas là un grand malheur!

Lorsque l'été arrive tout nous manque à la fois, les affaires sérieuses et les plaisirs, qui, eux aussi ont bien leur côté sérieux. Que faire bon dieu! Si l'on ne trouve point à amuser l'esprit d'une façon convenable, à quoi s'amusera-t-il. Dans quelques mois, nous n'aurons plus même le théâtre!

Il serait bien facile d'établir sur l'Esplanade et les remparts ou ailleurs une promenade charmante. Elle est déjà toute faite et ne coûterait en rien aux boulevards de Paris. Il y a bien à faire sur un tel projet quelques objections assez plausibles, mais nous croyons qu'il est facile de les lever. Nous pensons qu'il serait bon que cette promenade ne fut pas publique, et cela pour plus d'une raison. Mais si les jeunes gens se chargeaient eux-mêmes de la police et établissaient une promenade *de société*, sur le même pied que les bals de société, il n'y aurait plus aloss d'inconvénients: ce que nous indiquons là en peu de mots, peut-être largement commenté et développé.

Ainsi les clubs d'une part, pour les hommes, et une belle promenade pour les dames, d'une autre part, une fois en vigueur, on entendrait beaucoup moins parler de querelles et pas tant de duels &c. &c. A tout prendre, il vaut mieux encore se promener, ou faire des phrases, même inutiles; on n'y perd tout au plus que son temps et ses pas, tandis qu'ailleurs on y perd son argent et souvent plus que son argent.

A propos de promenade publique, nous avons beaucoup entendu parler depuis quelques jours d'un projet, qui nous a charmé. Il est question d'établir pour l'ouverture de la saison d'été, *un long-champ*, où la population fashionable de la ville, irait se mettre au courant des modes nouvelles &c., Nous en reparlerons demain.

HAINS B.....

Nous commençons aujourd'hui la publication du rapport du comité chargé d'examiner l'affaire des malversations de Swartwout, collecteur du port de New-York. Nos lecteurs pourront voir par cette pièce officielle jusqu'à quel point l'administration est complice de ces fonctionnaires prévaricateurs.

RAPPORT DU COMITE.

Le comité chargé par la chambre des Représentans les 17 et 19 Janvier pour faire l'investigation des dilapidations de Samuel Swartwout, l'ex-collecteur des douanes du port de New-York et de quelques autres officiers publics, s'est efforcé de remplir le mieux possible son mandat, en égard au temps très limité que lui laissait la session actuelle.

Le Comité a bientôt pu s'apperceoir qu'il ne pouvait examiner attentivement, pendant un temps si limité, tous les points entbrasses par la résolution du Congrès. En conséquence il a cru devoir limiter son investigation et se la faire porter sur des articles qui avaient excité au plus haut point l'intérêt public: il n'a voulu entreprendre que ce qui pouvait mener à bonne fin dans le temps donné. Cependant les résultats importans qu'il a obtenus, malgré le désavantage de sa position, doivent faire espérer que le comité qui devra être nommé par le prochain Congrès examiner une réforme complète en mettant au grand jour les abus alarmants qui se sont glissés dans toutes les parties de l'administration.

Votre comité ne peut s'empêcher de déclarer hautement que, dans sa conviction intime, jamais depuis l'existence du gouvernement fédéral, une réforme réelle ne fut si indispensablement nécessaire; et que jamais la liberté ne fut mise en péril, comme elle l'est actuellement, par l'intervention directe des fonctionnaires dans les élections.

Le premier acte de votre comité a été de se rendre à New York pour y examiner les registres et les papiers de la Douane et y entendre tels témoins qu'il pourrait juger nécessaire d'appeler afin de s'assurer du chiffre des autres circonstances qui ont eu rapport aux dilapidations de Swartwout ainsi que de celles de Wm. M. Price, ex *district attorney* de New York.

Votre comité a aussi cherché à examiner les états du collecteur et du *naval officer* actuel du port de New York. Les droits perçus à New York étant les deux-tiers de tous ceux perçus aux Etats-Unis, il importe essentiellement au gouvernement général que de nouvelles dilapidations n'y aient pas lieu. Mais le collecteur actuel, on le dit à regret, s'est opposé autant qu'il l'a pu à cette investigation et a bravé l'autorité du Congrès en résistant à son comité spécial.

Le comité a porté son attention sur les faits suivants:

1o Les dilapidations de Swartwout.

2o Les dilapidations de Price.

3o L'exactitude des états donnés par le collecteur et le naval officer actuel de New-York.

4o Les dilapidations des divers officiers publics.

5o Enfin tous les faits pouvant jeter du jour sur les parties précédents ou s'y rattachant d'une manière quelconque.

Le comité doit exprimer son profond regret de ne pouvoir communiquer à la chambre un document important; c'est-à-dire une liste des fonctionnaires dilapidateurs depuis 1829, et le montant, en regard, des sommes soustraites. Le comité n'a pas manqué de mettre à remuer le bel ouvrage, et de demander ces documents au président, ainsi qu'il résulte de la lettre suivante. Mais après quatre semaines de delai le président a répondu qu'il était impossible de donner ce document avant la fin de la session.

Le comité en insiste quoique à regret: le quatre registres des archives de toute les départements sont dans un tel désordre qu'il est impossible d'y trouver, sans un travail long et pénible, le véritable état de situation des fonctionnaires du gouvernement fédéral et qu'on ne saurait distinguer les débiteurs ordinaires des dilapidateurs et des prévaricateurs.

2o. Que le nombre des dilapidateurs s'est multiplié si rapidement depuis 1829 sous le système vicieux poursuivi par l'administration envers les collecteurs, receveurs et payeurs des deniers publics, qu'il est impossible de s'assurer au moins que les dilapidations des divers employés encore moins de leur importance.

Si ces inductions sont justes (et elles découlent naturellement de la lettre du secrétaire de la trésorerie), il y a un relachement et un désordre dans l'administration fédérale qui nécessitent une prompte réformation.

Département de la Trésorerie, 18 *fév.* 1839.

Monsieur,—Le Président a renvoyé à ce Département, le 23 du mois dernier, la résolution suivante passée par le conseil d'investigation.

Résolu que le Président des Etats Unis soit requis de faire donner à ce comité un tableau établissant le montant des dilapidations commises sur les deniers publics, depuis le 4 mars 1829, les noms des dilapidateurs, l'époque où le déficit a été reconnu, quelles mesures ont été prises pour assurer au gouvernement de l'Etat-Unis le remboursement des sommes soustraites, et quels fonctionnaires prévaricateurs ont été maintenus dans leurs emplois ou nommés à d'autres.

Cette résolution était accompagnée d'une requête de fournir les renseignemens demandés le plus tôt possible. En conséquence j'en envoyai de suite des copies aux autres départements et aux divers bureaux du département du trésor, faisant la recommandation de se hâter le plus qu'on le pourrait. J'ai même autorisé les divers bureaux à se faire aider par des employés extraordinaires, afin de répondre plus vite.

J'ai maintenant à informer le comité que l'on avance rapidement le travail demandé en ce qui concerne le bureau des registres et qu'on a fait tout ce qu'il est possible de faire au bureau du troisième auditeur. Mais il est à craindre qu'à cause des travaux nécessaires et d'autres demandes du congrès, sans compter les affaires courantes, la totalité du travail demandé par le comité, ne puisse être fait avant la fin de la session. Cependant on fera toutce que l'on pourra.

Relativement aux "fonctionnaires prévaricateurs, qui avaient été maintenus ou nommés à d'autres places" je puis dire que le registre de ce bureau ne porte point de noms auxquels vous puisse s'appliquer, au seul excepté, le Commodore Porter qui d'ailleurs ne le considère point comme tel.

Respect. &c.

LEVI WOODBURY,
Secrétaire du Trésor.

A M James Harlan,
Président du Comité d'Investigation.

CONCLUSIONS DU COMITÉ.

1re PARTIE.—*Dilapidations de Swartwout.*

1o M. Swartwout a volé le gouvernement soient ses propres états enregistrés de temps à autre au département de la trésorerie, une somme de un million deux cent vingt-cinq mille sept cent cinq piastres 62 cents.

2o Ce déficit n'est survenu malgré ses états trimestriels régulièrement envoyés au département du trésor, sans aucune omission au début ni au crédit, jusqu'à ce que ce déficit soit devenu une malversation positive.

Pièces des malversations de M. Swartwout.

1o Toutes les sommes reçues par M. Swartwout antérieurement à 1837 ont été régulièrement portées en compte dans les états trimestriels envoyés au trésor.

2o Les sommes reçues par M. Swartwout antérieurement à 1837, portées dans les états trimestriels qui n'étaient pas passées au trésor, étaient reclamées par lui avec l'assentiment tacite des officiers comptables de la trésorerie et régulièrement portées à nouveau à son débit à chaque nouvel état rendu jusqu'à son remplacement.

3o L'omission de se débiter des sommes reçues du trésor ou provenant de toutes autres sources antérieurement à 1837, jusqu'à la balance des comptes trimestriels *à la douane seulement*, sous le nom de *ses comptes de douane* et l'action de porter à son débit tout ce qui provenait de tous les autres comptes *tenus à la douane seulement* et nommés *comptes en suspens*, ou tous autres, ne pouvaient constituer une soustraction innocente ou frauduleuse, de la véritable *balance* en ses mains. D'abord parce que ni son compte particulier ni son compte en suspens, ni aucun autre compte subsidiaire tenu à la douane, ne furent jamais montrés et ne formèrent jamais la base de ses états trimestriels et de ses règlements avec les officiers comptables de la trésorerie. Ensuite parce que dans ses états trimestriels assurés à la trésorerie, la balance totale et vraie de tous les comptes subordonnés tenus à la douane, comprenants les comptes en suspens, était régulièrement, antérieurement à 1839, portée à son compte trimestriel, sous le titre de *caisse et comptes en suspens*.

4o Les dilapidations de M. Swartwout par des moyens frauduleux ont commencé en 1837, et non avant, mais ont continué depuis lors. Les malversations se glissaient ainsi, ajoutées aux sommes précédemment retenues par lui, suivant ses états, d'après le consentement tacite des officiers du trésor, jusqu'à la fin de son terme, forment le montant total de ses dilapidations.

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.

Washington, 12 mars 1839.

L'opinion générale est que le président ne nommera aucun messager spécial pour l'Angleterre, du moins quant à présent; nous ne pouvons pas aujourd'hui, d'après ce que nous apprenons des frontières du nord Est, vous dire qu'elle sera sa conduite future, mais nous pouvons vous assurer, que personne jusqu'à présent n'a été désigné pour remplir cette importante mission.

Le public est parfaitement bien fixé sur la question des difficultés de la frontière du nord Est; il se montre généralement très modéré, mais en même temps très résolu; il paraît décidé à soutenir fortement la cause de l'état du Maine et est fermement déterminé à maintenir ses droits et l'honneur de la nation; cependant un désir de paix paraît le dominer; mais par dessus tout il semble bien décidé à défendre la cause nationale.

Le gouverneur Fairfield n'a pas envoyé à la législature de rapport sur ce qu'a fait le congrès. M. Hewes de l'Etat du Maine, représentant whig très distingué, a fait tourner beaucoup de membres loco-foco pour lui étaient opposés, par la précision, et l'éloquence sa sœur ou tout au moins à ses enfans, et ces très improbable de survivance.

Il n'est pas hors de propos d'observer ici, qu'il serait assez difficile d'imaginer aucune considération propre à justifier la nécessité ou l'utilité, soit de la nomination d'un tuteur à cet être disgracié de la nature, soit d'un partage entre lui et sa sœur; à moins qu'il ne soit démontré, que la vie de l'enfant était menacée, le comité est d'avis que sa sœur était aussi compatissan, la plus apte à veiller tant à la garde de sa personne, qu'à la conservation de sa portion héréditaire dans la succession de leur père. La date part devant exécuter définitivement à la dite dame Sorrell.

Le comité, par conséquent, est d'avis que les griefs imputés à Mr. Bowen sont dénués de tous fondemens et demande l'adoption des résolutions suivantes:

Résolu: Que le caractère et le rang élevés, dont jouissait Mr. Bowen comme membre du barreau Louisianais, sont et demeurent intacts.

Résolu. Que le Secrétaire transmette à Mr. Bowen en copie des presentes délibérations, décisions et résolutions, et les fasse publier dans les deux langues, dans une des gazettes de cette ville.

(Suivent les signatures de tous les membres du comité.)

Le rapport et les résolutions qui précèdent, furent adoptés à l'unanimité.

Sur motion il fut aussi résolu à l'unanimité, que copie des dites délibérations, décisions et résolutions, serait présentée à Mr. Thomas Curry, rapporteur des actes de la Cour Suprême, avec requête d'en faire l'insertion dans le prochain volume des rapports de la dite Cour.

Sur motion il fut de plus unanimement résolu que copie de Statuts transmette au Gouverneur de l'Etat copie des dites délibérations, décisions et résolutions.

L'assemblée alors s'ajourne.

E. MUZUREAU, Président.
J. J. ROMAN, Secrétaire.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Barque Johanna George, [illegible] Hobert, Brême.
" Legéhia, Hamilton, Philadelphie, J F Vles & co
" Ashbridge & Jenkins
Goel. Celerity, McDamott, Philadelphie, J A Barelli & co

ARRIVES.

Bateau de remorque Post Boy, Limbert, de la Passe S. O. ayant mis en mer les barques Shannon, Wanderer, Hucks Pilgrim, Mary & Elizabeth et les goels. Cumanche et Ameline—il a amené dans le port la barque Ellioth et la goel. Messenger. Laissé la barre le 18 du courant, à 4 heures p. m., une voile en vue et quelques bâtimens dans la rivière.

Barque Alliolh, Todd, de New York.
Goel Messenger, Jacques, de Galveston.
Goel. Diadem, Darling, du Grand Caillou.
Goel. Andromeda, Knight, de Newburyport.
Bat. à vapeur Giraffe, Swiler, de la Mobile.
Bat. à vapeur Brian Boruhme, Claiborne, de Shreveport.
Bat. à vapeur Campté, Carroll, de Fisher Prairie.
Bat. à vapeur Semaphore, Clark, de Bâton Rouge.
Bat. à vapeur Nashville, Blanchard, de Lafourche.
Bat. à vapeur John Linton, Kimball, des Natchitches.
Bat. à vapeur J. Dupre, Gonlon, des Opelousas.
Bat. à vapeur Geo. Collier, Taylor, de St. Louis.
Bat. à vapeur Athenian, Farrow, de Shreveport.
Bat. à vapeur Washington, Streck, de Lafourche.

[illegible] Le navire paquebot COLUMBIAN pour Galveston, (Texas) partira aujourd'hui à midi. Les passagers sont priés de se trouvern bord, en face de la rue Conti.

SMITH & VOORHES,
21 mars 35, rue du Camp.

[illegible] AVIS—Le bateau à vapeur WM. ROBINSON, Jr., partira ce matin pour Louisville et les points intermédiaires à 10 heures. Les passagers sont priés de se trouver à bord au bas de la rue Lafayette, à l'heure susdite.

PIERCE SHANNON & BRO.,
Agent.
21 m

[illegible] Le bateau à vapeur PRAIRIE, ayant descendu au dessous de la ville pour prendre du fret, sera de retour au quai de la rue Poydras à 9 heures, et partira pour St. Louis à 10 heures ce matin. Pour passage s'adresser à bord ou à

JOHN A. MERRITT.
21m

[illegible] La barque GALLILEE, capitaine Lombard, de Baltimore, est maintenant en déchargement en face du poteau No 12, rue Municipalite. Les connaissements sont prêts de venir recevoir leurs marchandises.

GEO. BEDFORD,
22, rue Bienville.

[illegible] AVIS—Le navire YAZOO, capt. Trask de New-York est maintenant en déchargement en face du marché aux légumes. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises.

21 m S. B. HULLIN, agent.

Mr. l'Editeur,

Veuillez annoncer dans votre journal que Mr GABRIEL MONTAMAT, à la sollicitation d'un grand nombre de votans du 1er. district de la 3e. municipalité, a consenti à être candidat à la prochaine élection des aldermen.

Les personnes soussignées soutiennent à la prochaine élection d'aldermen pour un grand nombre de votans dans les 1er 2nd et 3me. districts de la 3me. Municipalité.

GABRIEL MONTAMAT.
S. BLOSSMAN. } Pour le 1er dist.
SAM S. REEP,
G. Y. BRIGHT, } Pour le 2d. district
WM. DEBUYS,
P. RAPP } Pour le 3e. district.

[illegible] Les personnes dont les noms suivent, seront soutenus comme aldermen du 3me. district, par un grand nombre de votans, à l'élection prochaine

MANUEL CRIZAT,
NORBERT VIGNIE,
JUSTIN DUREL,
FELIX LEFEBVRE,
MURVILLE LABARRE,
FRANCOIS LAMBERT.

[illegible] Les personnes suivantes seront soutenues comme aldermen du 1er district de la 1ère municipalité à l'élection prochaine

F. CORREJOLLES,
G. PREVAL,
P. MARSOUDET. 20 mars

TICKET DES AMELIORATIONS.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer que le ticket suivant sera soutenu par un grand nombre de votans du second district de la première municipalité, à l'élection prochaine des Aldermen

EDMOND FORSTALL,
CHARLES LESSES,
JOSEPH GUILLOT,
J. BAYON
EDOUARD FORSTALL, 19m

Monsieur l'Editeur,

Ayez la bonté d'annoncer que les personnes suivantes seront soutenues comme candidats pour représenter le 1er district dans le conseil de la 1ère municipalité, et qu'ils seront soutenus par un grand nombre de votants

MM J. P. MANOUVRIER,
A ARMITAGE,
JOS. M. KENNEDY,
DR LUZENBERG,
AY RASCH,
EDWARD DUPLESSIS,
GREER B DUNCAN

Monsieur l'Editeur,

Veuillez annoncer que le ticket suivant sera soutenu par un grand nombre de votans du second district de la 1ère municipalité.

M. CRUZAT,
F. LEFEVRE,
JUSTIN DUREL,
F. LAMBERT,
N. VIGNIE,
C. GUESNARD, 19 mars

Monsieur l'Editeur

Ayez la complaisance d'annoncer dans votre journal, que les personnes nommées ci-dessous, seront soutenues comme aldermen du 3me. district de la 1ère Municipalité, à l'élection prochaine.

M. CRUZAT,
JUSTIN DUREL,
FRANCOIS LAMBERT,
NORBERT VIGNIE,
DR THOMAS,
FELIX LEFEBVRE

Plusieurs Votans.

(*Commercial*)

Seront soutenus à la prochaine élections, comme Aldermen du 3me. district

F. BUISSON,
H. COLSON,
L. SURGI,

Par un grand nombre de Votans.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que les personnes suivantes seront soutenues par un grand nombre de votans indépendants, comme aldermen du 2me. district de la Première Municipalité à la prochaine élection.

H. COLSON,
FRED BUISSON,
BARTHELEMY FLEITAS
Un grand nombre de Votans.

Les personnes dont les noms suivent seront portés comme Aldermen par un grand nombre de votans du second district de la première municipalité.

H. COLSON,
E. CORBIN,
T. DUPATY. 16 mars

Messieurs les Editeurs,

Ayez la bonté d'annoncer dans votre appréciable gazette, que les personnes suivantes seront soutenues à l'est prochaine élection d'aldermen, pour représenter le 2me district de la 1ère Municipalité, par un grand nombre de votans

FREDERIC BUISSON,
HENRY COLSON,
ANTHONY FERNANDEZ.

Aux Editeurs de l'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

AYEZ la bonté d'annoncer dans votre journal, que les personnes suivantes seront soutenues à la prochaine élection pour les aldermen du 6ème. district de la 1ère. municipalité

MM. ANDRE D. DORIOCOURT,
HENRY COLLSON,
BARTHELEMY PLEYTAS
Une majorité de votans du 5ème district. 15m

CONSULAT DE LA SUÈDE ET DE LA NORVEGE.

SI Charles Jerker Tholander, alias Charles Eric Tholander, natif de Stockholm, est encore vivant et réside dans cet Etat ou cette ville, il est prié de le faire connaître à ce bureau, où des communications intéressantes lui seront faites.

Toutes informations qui pourraient être obtenues de la personne ci dessus ou sa mort, seront reçues avec reconnaissance.

Nlle-Orléans, 20 mars 1839.

DIED MISESGAES, V. consul.
21m

BANQUE DES AMELIORATIONS

Nlle.-Orléans, ce 19 mars 1839.

EN vertu de la section quinte de la charte d'incorporation, la direction de cette institution dans sa séance de ce jour a résolu, que la balance due sur actions sera payée comme suit.

La moitié le 22 avril prochain et l'autre moitié le 19 juin suivant. Par ordre,

21m L. BERNARD, caissier par int.

MCALLISTER & Co.—A leur ancien établissement No. 48, Chestnut street, Philadelphie, ont toujours à vendre un grand assortiment de LUNETTES, en or, en argent, en acier bleue et commune, ainsi que des instruments de mathématique, portevues, thermomètres, microscopes, canes, &c. &c. qu'ils vendent en gros et en détail. 21m—1m,3m

CHAPEAUX DE PANAMA de qualité supérieure, dont quelques uns d'une rare beauté, à vendre au détail.

Aussi, par caisses, de beaux chapeaux de soie, français, au magasin de chapellerie de P. TRICOU, rue Royale, No. 238. 21 m—3

A VIS—Si le sieur FELIX VALLET se trouve en la ville ou en nomen, il est prié de passer au magasin no. 78, rue St.-Louis. J. LE RASLE, 21 m

A VIS—Si le dray no. 1453 ne rapporte pas immédiatement le reçu de deux boites pines du navire Levant et devant être remises à Goodman Levy il sera poursuivi. 21 mars.

COURSES DE LA LOUISIANE

Bourse du Club des Jockeys 5040.

Distance deux milles

Duncan F. Kenner entre la jument grise Jeunesse, âgée de 4 ans, descendant par son père de Miss Lessborough et par sa mère de sir Ashiscp, habillement du Jockey tout rouge.

W. R. Narrow entre le cheval bai Alexandre Campbell âgé de 4 ans, descendant du Collier par son père et du Roscius-ko par sa mère. Habillement tout bleu.

G. Arnoult entre le cheval bai, brun, Siberley âgé de 3 ans, descendant par son père, du Maître et par sa mère du Tarragon. Habillement du Jockey bleu et blanc.

W. J. Minor entre la jument baie Zélie Dou âgée de 3 ans, descendant par son père du Pacific, par la Mathilda et par sa mère du Gray Tail. Habillement bleu foncé.

M. BUCKINGHAM,
Lecteur Oriental, à la Nouvelle Orléans.

MARDI prochain, 26 mars, M. Buckingham commencera ses lectures sur la Palestine ou la Terre Sainte, qui seront continuées pendant la semaine de la Passion dans l'Eglise Presbytérienne, en face du carre Lafayette, (qui lui a été généreusement offert par cet objet.) Les Lectures commencent chaque soir à 7 1/2 heures.

Prix des billets pour le cours.

Une personne seule,	$3 00
Une dame et un monsieur,	5 00
Une famille de trois,	7 00
Une famille de quatre,	9 00
Do. cinq,	9 00
Do. six,	10 00

Prix d'admission: $1; les enfans, 50 c. et les pupilles d'écoles, 25 cts.

On peut se procurer des billets à la librairie de Benjamin Levy, encognure Chartres et Bienville, et chez Mr. James Beattie, 37, rue du Camp où l'on trouvera aussi des programmes qui seront donnés gratis.

Ceux qui désirent assister à ces lectures feront bien de prendre leurs billets à bonne heure, étant le seul moyen par lequel ils pourront s'assurer d'une place et il ne sera pas vendu plus de billets que l'église ne peut confortablement contenir de personnes. 21m—1

A VENDRE—Le CAFE situé sur la Levée, entre les rues de l'Hopital et du Quartier, No. 212 S'adresser sur les lieux.
21 mars—3

$10 DE RECOMPENSE.

VOLE par un homme blanc de moyenne taille, vêtu d'une lévite brune, d'une chambre à coucher à bord du bateau à vapeur Gaul. Gaines, dans la matinée du 20 mars, au quai de la rue Poydras, une MOUTRE en or, *patent lever*, dont on ne se rappelle pas le numero, cadran en or d'un superbe travail, manufacturée par Parkinson et Frodsham, Londres ou Liverpool, elle avait un garde-montre en ruban et une clé en écaille. La récompense ci-dessus sera donnée pour le recouvrement de la montre en s'adressant à

J. ALBERT,
No 26, rue St. Louis.

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

—Partiramaron de plus environ une semaine le nègre GEORGE, se donnant quelquefois le nom de JIM BROWN, âgé d'environ 19 ou 20 ans, mince du corps, lèvres épaisses et le nez plat, parlant anglais et français. Aussi la negresse nommée SALLY, âgée d'environ 10 ou 15 ans, parlant anglais et français. On ne s'apperçoit point de son marque, mais elle est indépendante lorsqu'on lui parle. La récompense ci-dessus sera donner pour la mise en geôle de l'un ou l'autre des dits esclaves, en s'adressant au No 118 rue Julie.
21m

La compagnie de bateaux à vapeur et autres sont prévenus de ne point recevoir ou employer les dits esclaves, sous peine d'être poursuivis selon la loi.
21m

$5 DE RECOMPENSE

UN CHEVAL gris pommelé, quelque peu borgne, n'est échappé le 16 courant de la maison No 113, rue Hourbon (tout conque le ramènera ou le fera trouver recevra la récompense ci dessus.

21 m Vve A DECUIR

JE fais des avances sur les consignations qui sont adressées à mes amis à New York et Boston. S'adresser à

J. E. FIELD 13 rue Bienville
21m

CHAUX de thomaston 1,300 barils, à vendre par

P. H MOUSSEAUX.
21 m Rue Rempart entre St. Louis et Conti

MELASSE—18,000 gallons de melasse, sur une habitation dans Lafourche

21 m—4 J MATERIE

CHAUX 1,000 boucauts sucre dans Lafourche, sur diverses habitations, dont une partie de qualité tout à fait supérieure.

21 m—1 J MATERIE

EAU DE VIE DU PAYS 50 barils genièvre, et 40 barils eau de vie américaine, en entrepôt et à vendre par

J B BAILEY,
21 mars 14 B